

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 18

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
M. Cavitte Pascal, représentant de la collectivité de rattachement			
Mme Kasri Shamira, représentante de la collectivité de rattachement			
Mme Lacroix Sandy, représentante de la commune			
M. Trait Joël, personnalité qualifié			
M. Favennec Vincent, personnalité qualifié			
Mme Chanconie Catherine, représentante des personnels enseignants	x		
Mme Lagache Patricia, représentante des parents d'élèves			
M. Hamida-Batoux Killian, représentant des élèves			
M. Sisti Hugo, représentant des élèves			
M. Monzaugue Matthieu, représentant des élèves			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

1) Ouverture de la séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour selon la convocation transmise
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29-03-2021

2) Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Présentation du rapport annuel du chef d'établissement
- Organisation des conseils de classe et des rencontres avec les parents
- Préparation de la rentrée 2021 : ajustements
- Ventilation des IMP rentrée 2021
- Organisation de la rentrée 2021-2022.
- Manuels de classe – distribution
- Organisation des conseils de classe
- Information sur l'accès par QR-code à la cantine,
- Actes du conseil d'administration concernant les AED :
 - Autorisation :
 - ❖ de recruter,
 - ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
 - ❖ de renouveler les contrats.

3) Gestion financière

- Adhésion au groupement de commande lycée Cabanis pour l'approvisionnement en viande fraîche de porc et volaille,
- Adhésion au groupement de commandes avec lycée Simone Veil pour l'approvisionnement en viande fraîche bovine,
- Adhésion au groupement de commande lycée Cabanis pour l'approvisionnement en lait et œufs,
- Avenant de reconduction d'un an du marché d'exploitation des installations de génie climatique
- Convention « Lendemain qui chantent »
- Recettes exceptionnelles
- Admission en non-valeur
- Convention en télépaiement avec DDFIP
- Tarifs

4) Questions diverses

- **Sur saisine du chef d'établissement**
 - Saisine du CHSCTA
 - Journée Portes ouvertes le 3 juillet 2021
- **Sur saisine des représentants du personnel d'éducation – liste divers**
 - Absence des élèves au mois de juin 2021

-*~*~*~*~*

I. DEROULE DE LA SEANCE

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame MOUTON, représentante des personnels liste DIVERS, est désignée secrétaire de séance.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Mme BRENIN, représentante des personnels non enseignants, à 18h20

Approbation de l'ordre du jour :

La convocation en date du 11 juin 2021 a été transmise le 15 juin 2021.
Une convention est ajoutée à l'ordre du jour et les points 2 et 3 seront permutés.

Sont inscrits en questions diverses les points suivants :

- **Sur saisine du chef d'établissement :**
 - Saisine du CHSCTA
 - Journée Portes Ouvertes du 3 juillet 2021
- **Sur saisine des représentants des personnels enseignants – liste Divers :**

Depuis le 14 juin, le lycée accueille les élèves de seconde en classe entière, avec un emploi du temps optimisé en raison des différentes convocations des personnels. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce temps privilégié avec des élèves dont les apprentissages ont forcément été impactés par les confinements successifs, un enseignement hybride voire distancié.

Cependant, de jour en jour, le nombre d'élèves présents diminue. Certaines classes ont moins de 5 élèves à ce jour.

Avez-vous des retours des familles justifiant ces absences alors qu'il est clairement précisé que le lycée accueille les élèves de seconde jusqu'au 6 juillet ?

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.
Pas de remarque ni observation.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

II. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

➤ **Adhésion au groupement de commandes lycée Cabanis pour l'approvisionnement en viande fraîche de porc et volaille**

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique que le projet de groupements de commandes « viande fraîche » porté par les lycées Cabanis et Simone Veil va voir le jour en 2022.

Le projet était en gestation depuis longtemps, il s'est accéléré après la rencontre avec le Président du conseil départemental M. Coste qui apporte son concours, notamment en sollicitant l'offre locale.

Arrivée de Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, à 18h22

L'objectif des groupements de commandes « viande fraîche » est de relocaliser l'approvisionnement. Il s'agit sur cette première année de partir sur des besoins exprimés resserrés et simples afin de solliciter l'offre locale et de préparer, en 2023-2024, un groupement plus conséquent.

Ces deux accords cadres (marchés à bons de commande) ont pour objet la fourniture de viande fraîche de porc et volaille et de viande bovine pour l'année 2022.

Le coût d'adhésion est de 25 € par accord pour un an.

La démarche s'inscrit dans le cadre de la loi EGalim en priorisant les filières de qualité et certifiées bio. L'accord d'un an permettra d'évaluer l'offre afin de l'adapter et de voir comment fonctionne le marché.

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande si les questions peuvent intervenir sur les deux groupements.

M. le Proviseur répond dans l'affirmative mais précise que deux votes distincts seront nécessaires pour le procès-verbal. Le vote pour ce groupement de commande a donc lieu après les échanges.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Adhésion au groupement de commandes lycée Simone VEIL pour l'approvisionnement en viande fraîche bovine**

Même descriptif que pour le groupement de commandes précédent. M. Bachellerie précise que d'un point de vue nutritionnel, il n'y aura plus de jambon et plus généralement de charcuterie dans ce groupement de commande, mais que le lycée continuera à s'approvisionner ponctuellement en ces produits. Il insiste sur le fait que ces deux groupements de commandes s'intègrent totalement dans la loi EGalim.

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, explique que cela fait deux ans qu'il redit la même chose concernant la loi EGalim et qu'il est donc content de voir ça, mais qu'il ne voit aucune mention du fait que les produits soient labellisés ou bio.

M. BACHELLERIE explique que ces demandes ont bien été notées dans les besoins exprimés. Il insiste sur le fait que les produits seront tous certifiés et contrôlés afin de ne pas sortir du cadre du département.

M. le Proviseur approuve en précisant que ces éléments seront inscrits dans le cahier des charges.

M. BACHELLERIE précise qu'en fonction du cahier des charges et selon le nombre d'adhérents, l'appel d'offre sera lancé ce qui n'est pas encore le cas.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, dit que ce point était une inquiétude, inquiétude également sur la capacité des producteurs et des coopératives locales à fournir en quantité suffisante, vu le nombre d'établissements demandeurs, et donc qu'il soit obligatoire de se tourner vers des industriels.

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, répond que : « le coût de la viande fraîche bovine locale sera trop élevé pour les lycées. Je pense que très peu d'établissements passeront commande. Les producteurs et les coopératives locaux, n'auront donc aucun mal à en fournir. »

M. BACHELLERIE répond que l'ambition de respecter la loi EGalim est là et qu'une amorce est engagée. Reste à connaître les tarifs.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, se dit surprise que le président du conseil départemental refuse d'intégrer la charcuterie. Elle précise que cela est évidemment une boutade, mais qu'il y a peut-être un compromis à faire entre se priver de tout et préserver sa santé.

M. BACHELLERIE acquiesce et redit que le lycée ne s'interdit pas d'acheter de son côté de la charcuterie. Il tient évidemment à respecter le plan national de nutrition sans pour autant en faire un dogme.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, termine en précisant que les conseillers régionaux ne sont pas encore nommés et que lorsque cela sera fait, ce sera l'occasion de renégocier les taux de reversement avec eux.

Votants : 20 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

➤ **Adhésion au groupement de commandes Lycée Cabanis pour l'approvisionnement en lait et œufs**

Il s'agit du renouvellement du marché Produits Laitiers porté par le LGT Cabanis, qui débutera le 01/01/2022 pour une durée de deux ans.

Il est à noter une évolution concernant le lot 5 bio (plusieurs produits ajoutés).

Le coût de l'adhésion est de 75 euros pour la durée du marché,

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Reconduction du marché d'exploitation des installations de génie climatique**

La région pour le moment n'a pas lancé d'appel d'offre et il n'existe pas de groupement de commandes au sein de l'académie. Il serait donc hasardeux de se lancer seul dans un appel d'offre en matière de fourniture d'énergie.

Notre contrat se termine au 30/06/2021.

Il a donc été décidé de reconduire d'un an notre contrat de fourniture de gaz, de production d'ECS et de fourniture de gaz avec ENGIE aux mêmes conditions.

☐ **Montant annuel = environ 160 000 euros.**

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Convention l'association « les lendemains qui chantent »**

L'activité développée par l'association a pour objectif de contribuer aux droits culturels des élèves par la sensibilisation et la pratique artistique.

Cette convention ne comporte pas de volet financier.

Commentaires :

Mme FAURE, représentante des parents d'élèves FCPE, se demande si les projets auront lieu forcément sur le temps scolaire. En effet, si ces projets sont hors temps scolaire, cela peut l'intéresser du point de vue professionnel.

M. le Proviseur indique que ce seront des projets pendant et hors temps scolaire, selon les besoins identifiés et selon les possibilités de réalisation par l'association. Il note l'intérêt porté par Mme Faure.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Convention l'association étudiante du lycée Edmond Perrier**

Ce projet a été réalisé par le BTS SAM afin de fédérer les actions.

L'activité développée par l'association a pour objectif de favoriser l'autonomie des étudiants et de leur permettre d'organiser des activités pour générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie des étudiants.

Cette convention ne comporte pas de volet financier.

Commentaires :

Mme ETCHETO, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, précise que cette association entre également dans un cadre pédagogique pour pouvoir notamment signer des conventions tripartites ou des partenariats entre les entreprises et mettre en place des projets.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Recettes exceptionnelles**

Monsieur l'agent comptable rappelle que la prescription quadriennale (loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics) s'applique aux dettes des EPLE.

Le délai de prescription est de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

En l'occurrence, dans le cadre de la prescription quadriennale, il convient de faire quinze recettes qui vont alimenter le fonds de roulement du lycée :

Recette de 16,85 € (suite à un rejet de virement de décembre 2016, remboursement d'un reliquat de participation à un voyage. Il a été impossible de récupérer le bon RIB de la famille)

Recette de 108,59 € (solde d'une subvention du GRETA pour le portail du lycée qui date de 2016)

12 Recettes d'avances du SRH (reliquat de bourses rejeté pour compte clos) datant de 2014, 2015 et 2016 qui n'ont pu être reversées aux familles faute de pouvoir récupérer les RIB en dépit des relances. Le montant total est de 115.00 €. L'avance la plus importante s'élève à 50.00 €.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Admission en non-valeur**

Monsieur l'agent comptable rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Il existe un indu de paye d'un contrat aidé qui ne peut être recouvré en dépit des relances.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur cette créance d'un montant de 163,01 €.

Commentaires :

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, souligne qu'il y a beaucoup de subventions issues des fonds sociaux non redistribuées et qu'il faudrait donc trouver une solution.

M. BACHELLERIE précise que dans le cas présent, les fonds sociaux ne sont pas utilisables puisqu'il ne s'agit pas d'un élève de l'établissement mais d'un contrat aidé.

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, comprend bien mais explique qu'elle pensait plutôt aux familles qui ne paient pas et que cela coûte cher à l'établissement.

M. le Proviseur répond que le lycée essaie au maximum d'informer les familles sur l'existence de ces fonds sociaux mais que le problème vient souvent d'un dossier social non monté et que la réversion des fonds sociaux ne peut avoir lieu que sur l'instruction d'un dossier par l'assistante sociale. Un travail est engagé pour que les familles soient mieux informées dès la rentrée scolaire.

M. BACHELLERIE approuve et fera en sorte de mettre en avant la procédure sur la fiche intendance du dossier d'inscription des élèves. Il confirme qu'il est impossible de saisir des fonds sociaux sans dossier.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Convention de télépaiement**

Le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne impose à tous les établissements dépassant un certain plafond de recettes de proposer à leurs usagers un service de paiement en ligne, à savoir la possibilité de régler les créances par carte bancaire.

Les parents pourront se connecter via **EduConnect** ou **France Connect** par le biais de leur compte ATEN.

Cela ne concerne que les créances de demi-pension et d'internat.

Le lycée est concerné et, en conséquence, il convient de voter la convention d'adhésion après des services de la DDFIP.

L'établissement adhérent aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail (25 euros), ainsi que les coûts de commissionnement carte bancaire et vigueur pour la sphère Etat. Au 1^{er} janvier 2019, ces coûts de commissionnement s'élèvent à :

- Pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,34% du montant de la transaction + 0,05€ par opération,
- Hors de la zone euro : 0,68% de la transaction + 0,05€ par opération,
- Pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20€, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20% du montant de la transaction et 0,03€ par opération.

Ce système de paiement reste très peu utilisé par les parents et le système de prélèvement automatique va être remis en place dès le mois de septembre, ce qui sera moins coûteux pour l'établissement.

Commentaires :

Mme ALEXANDRE, représentante des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande pourquoi le prélèvement automatique n'a pas eu lieu cette année.

M. BACHELLERIE répond que ce point a été évoqué en début d'année : le prélèvement automatique a dû être suspendu, cette année, puisque qu'avec le logiciel de gestion OPALE, cela ne fonctionnait pas.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande quelle est la différence entre télépaiement et prélèvement automatique.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élève liste PEEP, demande si les parents seront informés que cela a un coût pour l'établissement.

M. BACHELLERIE explique la différence entre télépaiement et prélèvement automatique et ajoute qu'il est illégal d'indiquer aux parents le coût du télépaiement. De plus, offrir ce mode de paiement est une obligation légale.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élève liste PEEP, s'inquiète du coût engendré pour l'établissement.

M. BACHELLERIE explique qu'à la limite, on peut ne pas faire la promotion de ce mode de paiement et qu'à son avis, il sera utilisé à la marge par les familles. Il insiste sur le fait que, de toutes façons, c'est une obligation et que le chèque devient désuet.

Mme LONGY, représentante des parents d'élèves PEEP, approuve en expliquant que le chèque est voué à disparaître et que le prélèvement automatique génère également des frais.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Tarifs pour prestations repas « Ecole ouverte »**

Afin de permettre aux élèves qui participeront au dispositif « ECOLE OUVERTE » de déjeuner au lycée, il est proposé d'appliquer un tarif de repas à hauteur de 3.50 €.

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande s'il s'agit du tarif habituel pratiqué.

M. BACHELLERIE précise que le tarif habituel est de 3,45€ mais que par commodité 3,50€ seront demandés.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

III. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

➤ Présentation du rapport annuel du chef d'établissement

Monsieur le Proviseur indique que le rapport du chef d'établissement a été transmis le 25 juin 2021. Sont annexés les bilans des équipes qui ont fourni ce dernier avant le 20 juin 2021 comme convenu (art R 421-41-3 du code de l'éducation qui indique que « le conseil pédagogique : 6° assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R 421-20). Il remercie toutes les équipes qui ont participé.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Année 2021-2022 : organisation des conseils de classe et des rencontres avec les parents

Suite à un groupe de travail qui a eu lieu le 11/06/2021, comme convenu et adopté en conseil d'administration le 29 juin 2020, séance durant laquelle il avait été acté qu'un bilan de la semestrialisation et des conseils de classe tels que adoptés alors serait fait, il a été proposé au conseil pédagogique du 18 juin 2021 l'organisation suivante :

- Classe de 2^{nde} : trimestres avec :
 - Réunion de rentrée une semaine après la rentrée
 - Réunion parents-professeurs en décembre après les conseils de classe
 - Réunion d'information sur les spécialités en février-mars pour aider au choix des spécialités
- Classes de première : semestres avec :
 - Janvier : bilan semestre 1 avec les professeurs du tronc commun et les professeurs de spécialités qui ont plusieurs élèves dans la classe
 - Réunion parents professeurs fin novembre (PP et professeurs de spécialités)
 - Février-mars : conseil d'accompagnement au choix des spécialités. L'équipe pédagogique se répartit dans la salle en plusieurs pôles et un bilan individualisé est effectué
 - Juin : bilan de semestre avec le tronc commun

Il est à noter que si les évaluations communes sont évaluées en contrôle continu, le conseil d'administration se prononce pour une trimestrialisation sur le même modèle que pour les classes de terminale (T2 par triplettes).

- Classe de terminales : trimestres avec
 - Trimestre 1 – décembre – tronc commun
 - Réunion parents professeurs avant Parcoursup : janvier (PP et professeurs de spécialités)
 - Trimestre 2 : conseils d'enseignement de spécialité organisés par doublettes
 - Réunion avec les PP pour la validation parcoursup après avis de l'équipe pédagogique
 - Trimestre 3 : tronc commun

Un bilan de cette organisation sera effectué en juin 2022.

Commentaires :

Mme BRENIN, représentante des personnels non enseignants, s'inquiète de la connaissance tardive du calcul du contrôle continu et de la mise en place ou pas d'épreuves d'EC.

M. le Proviseur précise que la décision devrait être effective le 8 juillet.

Mme BRENIN, représentante des personnels non enseignants, se demande si la crise sanitaire, qui risque de perdurer, peut influencer la trimestrialisation.

M. le Proviseur répond que la décision devra être prise avant la rentrée afin que les équipes puissent s'organiser. Si aucune décision ministérielle n'est annoncée, on gardera la première version proposée.

Cette organisation est soumise au vote avec trimestrialisation tout niveau si les EC sont supprimées :

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Préparation de la rentrée 2021 : ajustements

Les ajustements sont les suivants :

- En 2^{nde}, les résultats des affectations ont eu lieu le 28 juin 2021. Il a été décidé d'ouvrir une 11^e classe de 2^{nde}, toutefois le rectorat précise que la dotation dépendra du nombre d'élèves accueilli : les moyens sont tout d'abord donnés pour 26h (horaires légaux sans dédoublements) si plus de 24 élèves en plus des 350, les 38 heures seront données.
- En 1^{ère} générale, l'effectif est atteint pour les 9 classes avec des ajustements en spécialités
- En terminale :
Au vu des effectifs 236 élèves, le lycée perd une classe de terminale. Toutefois, au vu des effets de seuils en spécialité, le rectorat a accepté de donner 14 heures afin que les groupes nécessaires puissent être réalisés sans remettre en question la répartition dans sa globalité.
- Il est à noter que le lycée accueillera un professeur stagiaire en EPS, or, cela nécessite de trouver 1,5h en UNSS

Monsieur le Proviseur indique que suite à la demande effectuée par les collègues des heures de coordination seront inscrites, comme heures libérées :

- Au minimum, une fois par semaine pour chaque équipe. Ce créneau ainsi libéré pourra être mobilisé quand les professeurs le souhaiteront
- Enfin, dans toute la mesure du possible, un créneau sera également libéré pour permettre les réunions. Cela permettrait aussi la coordination de toutes les spécialités. Dans l'idéal, il s'agirait de libérer une « heure du lycée » où aucun cours n'ait lieu.

Monsieur le Proviseur indique également que comme indiqué lors des conseils d'enseignement, il organisera le service dans les équipes qui sont suffisamment nombreuses pour que chaque collègue ait une classe de seconde. En effet, l'évaluation ainsi que l'écriture du projet d'établissement interrogeront l'accueil des élèves en seconde.

Enfin, il est indiqué que les EDT des élèves seront constitués en limitant, autant que possible, à 7 heures par jour les emplois du temps des élèves.

Concernant les professeurs principaux, dont monsieur le Proviseur tient à remercier l'investissement, il indique que du fait de leur investissement, il lui paraît normal que leurs vœux d'emplois du temps soient pris en compte en premier pour les remercier quant à leur participation dans la vie de l'établissement.

Est précisé également que les professeurs ayant eu des EdT à trous cette année seront privilégiés l'année prochaine par soucis d'équité.

Commentaires :

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, tient à préciser qu'en ce qui concerne la NSI en classe de Terminale, seulement 2h sont dédoublées sur les 6h élèves alors que c'est une science expérimentale.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves liste PEEP, se questionne sur l'intérêt de fragiliser le système en supprimant une classe de Terminale, cette année, alors qu'il y a une classe de première supplémentaire qui va monter l'an prochain.

M. le Proviseur explique que chaque année, tout est renégocié et que, chaque année, des ajustements sont faits en juin en fonction des effectifs.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves liste PEEP, complète ses propos en expliquant que le pourcentage de perte d'élèves par classe est très faible.

Pour les futures classes de secondes, elle précise que les vœux d'orientation des actuels élèves de 3^{ème} sont indiqués lors du conseil de classe du dernier trimestre.

M. le Proviseur explique que ces informations collectées ne sont pas officielles et que le rectorat attend les inscriptions définitives pour donner les moyens nécessaires aux établissements. Il rappelle la nécessité de bien informer les futurs élèves de secondes de l'importance de s'inscrire rapidement.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves liste PEEP, précise que cela a été fait par les fédérations de Parents au Collège Clémenceau.

M. le Proviseur adjoint insiste sur l'importance de pouvoir gérer les inscriptions au plus vite (options, internat, ...)

M. le Proviseur indique que, concernant les futures premières, la remise des dossiers d'inscription a été plus rapide que l'an passé ce qui a permis de davantage anticiper la structure.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, note que 34 élèves par classe en moyenne en seconde apparaît confortable pour le rectorat.

M. le Proviseur dit que cela n'est certes pas confortable mais que, pour le rectorat, une classe de seconde a un seuil de 35 élèves et que c'est une règle commune à tous les établissements de l'académie. Comme notre établissement apparaît dans beaucoup de vœux 2 ou 3, le rectorat attend les inscriptions définitives pour faire des ajustements. Ce sont des effets de seuil comme chaque année. Au collège, le seuil est à 30, au lycée à 35. Ces choix sont communs à toute l'académie. Il faut donc ajuster à la hausse ou à la baisse car l'enveloppe académique globale reste fixe. En classe de terminale, les classes seront de 33 à 34 élèves. Il ajoute que c'est critiquable mais qu'on ne peut y déroger.

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, intervient en ce qui concerne l'emploi du temps des élèves. Elle se réjouit de la limitation à 7h de cours pour les élèves sans option, mais note que 9h de cours pour un élève avec option(s) n'est guère acceptable.

M. le Proviseur approuve mais explique que certains élèves cumulent les options et que les options rares demandent, pour l'enseignant, un emploi du temps regroupé.

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS comprend la problématique mais insiste sur le fait qu'imposer des journées de 9h de cours à des élèves est critiquable.

M. le Proviseur assure que le maximum sera fait pour que cela ne se produise qu'à la marge.

M. le Proviseur adjoint explique que certains élèves ont trois options puisque la section euro est considérée comme une option dans l'élaboration des emplois du temps.

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, s'interroge puisque il avait été demandé une limitation à deux options par élève. Pour les élèves n'ayant qu'une seule option, on peut malgré tout essayer de limiter la journée de cours à 8h.

M. le Proviseur assure que le maximum sera fait en ce sens.

M. MURAT, représentant des personnel enseignants liste SNES-FSU, intervient en ce qui concerne la priorisation des professeurs principaux sur la réalisation des EdT. Il se demande si cela ne peut pas s'apparenter à une forme de chantage.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, se demande si ce choix est en lien avec une pénurie de professeurs principaux dont la charge de travail est de plus en plus lourde et mal rémunérée.

M. le Proviseur répond que les fiches de vœux n'ont pas toutes été retournées et qu'il ne peut donc pas répondre à cette interrogation. Il précise que ce n'est pas du « chantage » mais un principe exposé en toute transparence, et que, bien entendu, si tous les vœux peuvent être satisfaits avec les contraintes exposées ci-dessus, ce sera le cas.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande si le fait de privilégier certains vœux sera fait dans l'intérêt des élèves ou celui des professeurs.

M. le Proviseur répond que c'est l'intérêt des élèves qui prime et qu'il n'est absolument pas question d'opposer l'intérêt des élèves à celui des professeurs. Cependant, si un choix est à faire, la priorité entre deux professeurs sera donnée au professeur principal afin de le remercier pour son travail auprès des élèves. Il s'engage à ce qu'un élève sans option ait au maximum 7h de cours par jour, quitte à ne pas satisfaire le vœu d'un professeur.

M. BELIN, représentant des élèves, demande si les heures de vie de classe seront maintenues.

M. le Proviseur répond par l'affirmative. Elles seront indiquées dans les Edt.

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, souligne qu'elle est gênée par l'expression « les remercier quant à leur participation dans la vie de l'établissement » et explique que les professeurs principaux participent effectivement à la vie de l'établissement mais que d'autres personnels s'investissent de diverses manières de façon également chronophage.

M. le Proviseur entend cette remarque.

M. MURAT, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande si les enseignants qui refuseraient des HS seront pénalisés dans leurs EdT. Et plus précisément, si on les accepte, sera-t-on favorisé ?

M. le proviseur répond que non mais que, si il n'est pas possible de répartir l'ensemble des HSE prévues, il sera obligé de réduire les heures de dédoublement : les heures dédoublées qui ne sont pas réglementaires ne le seront plus ce qui enlèvera des heures devant élèves aux professeurs. Ceux qui souhaiteraient plus de dédoublements seront payés en HSE.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande des précisions. Si une équipe refuse des HS, les dédoublements seront supprimés. Ceci ne va pas dans l'intérêt des élèves.

M. le Proviseur répond que les heures dédoublées seront rémunérées en HSE pour les enseignants qui accepteraient de les faire. Il est surpris que de telles questions arrivent à ce stade de l'année alors qu'elles ont déjà été discutées lors de la commission permanente puis du conseil d'administration dédié du début d'année et qu'aucune remarque n'a été formulée aux conseils d'administration suivants ni par les équipes dans les conseils d'enseignement.

Mme LONGY, représentante des parents d'élèves liste PEEP, ne comprend pas cette notion d'heures acceptées ou refusées.

M. le Proviseur explique que chaque professeur est dans l'obligation d'accepter jusqu'à deux heures supplémentaires sur son temps réglementaire de service, mais qu'au-delà, il est en droit de les refuser.

Mme LONGY, représentante des parents d'élèves liste PEEP, demande s'il y a beaucoup de refus.

M. MURAT, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, explique qu'auparavant on pouvait imposer aux professeurs une heure supplémentaire et que maintenant ce sont deux heures. Il précise également que ces heures sont moins bien rémunérées que des heures classiques.

Il ajoute que deux heures supplémentaires occasionnent un travail préparatoire conséquent de deux heures et que c'est toujours un sujet délicat selon la situation personnelle de chacun.

Mme LONGY, représentante des parents d'élèves liste PEEP, demande si deux heures de préparation sont nécessaires pour deux heures devant élèves.

Mme ETCHETO, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, explique que cela est très différent selon les classes. Deux heures de cours supplémentaires devant élèves peuvent être lourdes à gérer et au final cela peut représenter une classe en plus dans le service.

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, précise que les temps partiels, qu'elle ne remet pas en cause, ne peuvent pas absorber les heures supplémentaires. Elles doivent alors être réparties entre les

autres collègues de l'équipe ce qui est parfois délicat, notamment lorsque l'équipe est peu nombreuse. Ce problème est travaillé en équipe depuis le mois de février.

➤ Ventilation des IMP

La répartition des IMP a été présentée en conseil pédagogique le 18 juin 2021.

Présentée pour avis, le conseil pédagogique a tenu à souligner l'importance des coordinations et de la reconnaissance de cette mission. De plus, il a été indiqué que les professeurs encadrant en CPGE n'avaient pas d'IMP dans la proposition, ce qui n'est pas possible conformément au texte de 2015 instituant les IMP.

Pour rappel, les dotations annuelles étaient les suivantes

- 2015-2016 : 14.5
- 2016-2017 : 15
- 2017-2018 : 15
- 2018-2019 : 15
- 2019-2020 : 11.5
- 2020-2021 : 11.5
- 2021-2022 : 11.25

Par rapport à l'an dernier, on note :

- Une création d'une IMP pour le projet ERASMUS
- La suppression de l'IMP « projets éducatifs » pour le mi-temps CPE partagé
- L'ajustement au temps partiel 50% pour la mission référent culturel de la professeur documentaliste en service partagé.
- L'ajustement à toutes les équipes de moins de 3 personnes à 0.125 au lieu de 0.25 par souci d'équité, certaines disciplines n'ayant pas jusqu'alors d'IMP

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, intervient en ce qui concerne les IMP. Créées en 2014, on observe une baisse généralisée de l'enveloppe allouée aux IMP. Il a été fait le choix de les rémunérer plutôt que de baisser le temps de service des personnels qui en ont la charge. Cela statistiquement a creusé les inégalités hommes/femmes.

Mme BRENIN, représentante des personnels non enseignants, précise que les infirmières n'y ont pas droit.

Cette répartition est soumise au vote pour avis

Votants : 20 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 3

➤ Avis sur l'ouverture d'enseignements de spécialité R 2022

Monsieur le Proviseur indique qu'ont été travaillées deux demandes d'ouverture d'enseignements de spécialité artistiques : arts plastiques et musique.

Cette demande s'accompagne d'une demande d'octroi d'heures correspondant à ces ouvertures.

Commentaires :

M. MURAT, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, précise que pour la spécialité Musique, il y aurait une continuité avec la CHAM du collège Clémenceau.

M. le Proviseur indique que cela a été précisé dans le dossier et que c'est, en effet, un réel atout.

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande pourquoi privilégier pour ces deux spécialités la création d'un poste spécifique.

M. le Proviseur explique que le but est d'assoier les collègues en poste et que c'est souvent le cas lorsque les spécialités sont rares.

Avis pour l'ouverture de l'enseignement de spécialité musique

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Avis pour l'ouverture de l'enseignement de spécialité arts plastiques

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Organisation de la rentrée 2020-2021.

La prérentrée des enseignants aura lieu le 1^{er} septembre 2021.

Il est proposé l'organisation suivante :

- Mercredi 01/09/2021 : rentrée des personnels
- Jeudi 02/09/2020 :
 - o Rentrée des élèves de 2^{nde} de 9 à 12h avec les PP et les équipes pédagogiques (si besoin) – pas de cours l'après-midi
 - o rentrée des élèves de 1^{ère} à 13h00 et de Terminale à 14h00 avec banalisation de la matinée pour les 2^{nde}
 - o Rentrée des BTS à 9h00 – pas de cours l'après-midi
 - o Rentrée des classes préparatoires à 9h00 avec début des cours
 - o Début des cours pour tous les autres, conformément à l'emploi du temps, le vendredi 3/09 à 8h00
 - o Rencontre parents-professeurs en classe de 2^{nde} dans la semaine du 6 au 10 septembre. Les parents seront accueillis une salle par classe et les équipes pédagogiques viendront à leur rencontre.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Manuels scolaires/accompagnement de la Région./ liste de fournitures

Les livres seront distribués durant la première semaine de cours selon un planning à définir.
Les fournitures seront données par chaque enseignant à la rentrée scolaire.

➤ Information sur l'accès par QR-code à la cantine

Beaucoup de cartes sont perdues ou oubliées ce qui crée des problèmes de gestion chronophage.

M. BACHELLERIE explique alors l'intérêt de proposer un QR-code que l'élève pourra télécharger via une application sur son téléphone. La carte de cantine sera maintenue pour les élèves n'ayant pas de téléphone.

Le coût pour l'établissement est de 4000€.

Commentaires :

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, précise que le QR-Code sera distribué à chaque élève et qu'il serait bien qu'il le colle sur son carnet de liaison. Elle précise aussi que ce système permettra une remontée rapide des noms des élèves ayant déjeuné à la cantine sur pronote pour une gestion par la vie scolaire.

Mme FAURE, représentante des parents d'élèves FCPE, s'inquiète pour les élèves n'ayant pas de smartphone. Il faudra qu'ils aient leur carnet de liaison sur eux ?

Mme ETCHETO, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, propose que l'élève photocopie son QR-Code et se crée « une carte » plus maniable que le carnet de liaison.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Actes du conseil d'administration concernant les AED :

Autorisation :

- ❖ de recruter,
- ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
- ❖ de renouveler les contrats.

La dotation rectorale est de 13 ETP comme l'an passé. M. le Proviseur explique que notre établissement est surdoté donc que notre dotation risque d'être revue à la baisse l'an prochain.

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants liste SNES-FSU, demande pourquoi les contrats sont annuels et non de 2 ou 3 ans.

M. le Proviseur explique qu'en effet un contrat peut aller jusqu'à 6 ans maximum mais que ce n'est pas son souhait. Il préfère en effet établir un contrat d'un an et le renouveler si les deux parties sont satisfaites. Cela permet aussi aux AED de connaître les conditions de travail. De plus, notre structure est changeante et donc notre enveloppe change également. Tant que la structure n'est pas stable, il est difficile de prévoir des contrats longs.

Mme BLOYER, CPE, approuve cette façon de fonctionner. C'est une pratique commune à tous les EPLE. Elle permet de faire un point deux fois par an avec les équipes et de les accompagner vers la suite. Le bilan permet de savoir si eux aussi veulent reconduire leur contrat mais également de réajuster les gestes professionnels si besoin. Elle précise qu'une non reconduction reste à la marge.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaire :

Mme ALEXANDRE, représentante de personnels enseignants liste SNES-FSU, s'inquiète de deux projets anglais et lettres qui ont besoin d'un financement.

M. le Proviseur explique qu'ils sont financés sur les crédits pédagogiques et que c'est acté.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- Sur saisine du chef d'établissement

- Pour information - Saisine du CHSCTA

Monsieur le Proviseur indique que suite à un mail envoyé par les représentants des personnels de la liste SNES-FSU, il a tenu à permettre à chaque personnel de s'exprimer. Il souhaite que chacun puisse indiquer ce qu'il ressent et qu'il puisse faire part de dysfonctionnements ou problèmes.

Du fait des propos évoquant « la santé des personnels », il a saisi le CHSCTA avec l'accord de madame la Rectrice.

Il a ainsi rédigé une fiche RSST – registre de santé et de sécurité au travail – dans laquelle il a indiqué :

« Suite à l'audience accordée par madame la Rectrice le 25 mai 2021, les représentants élus du SNES-FSU ont envoyé un mail à l'ensemble de personnels du lycée. Dans ce dernier est indiqué que, lors de l'audience réalisée en l'absence de membre de la direction, les représentants des professeurs SNES-FSU ont indiqué : « Nous avons évoqué la situation au lycée et les relations parfois conflictuelles (conseil pédagogique, conseil d'administration, commission permanente...) ou en dehors, relations qui peuvent parfois rendre des collègues malades. Au-delà des problèmes personnels individuels, nous avons insisté sur le fait que nous souhaitons une normalisation et une meilleure concertation entre enseignants et administration, fondée sur la confiance et le dialogue constructif ».

Ne comprenant pas ces propos, et afin que ces derniers puissent être clarifiés en s'appuyant sur des faits qui pourront être analysés à la lumière de chaque situation, l'intervention du CHSCTA me semble importante pour normaliser les relations. Les propos « relations qui peuvent rendre des collègues malades » sous-entendent, aux yeux de toute la communauté scolaire, que ma façon de diriger provoque des situations intolérables, dangereuses pour la santé des personnels qui sont placés sous mon autorité. Cette accusation est difficilement supportable à mes yeux. J'ose espérer que cette opinion ainsi formulée n'est que le ressenti d'une minorité, mais, même dans ce cas, l'accusation me semble hors de propos, ne reprenant pas le contexte et étant diffamatoire. »

Le CHSCTA devra indiquer comment il compte répondre à cette demande : rencontre avec les personnels, enquête sur place. Cela permettra à chacun de s'exprimer et ainsi, sur la base de faits, d'apporter des éléments sur des situations précises. Au regard de la loi, et du statut de chacun, les précisions qui seront apportées permettront d'éclaircir certaines situations et ainsi de répondre aux inquiétudes de certains personnels.

Il espère ainsi que chacun trouvera ainsi l'écoute nécessaire et que chacun pourra ainsi s'exprimer.

Une information sera donnée au conseil d'administration quant aux suites données par le CHSCTA.

Monsieur le Proviseur tiendra également informé le conseil d'administration des conclusions de cette instruction. Il rappelle que, si des personnels sont mis en danger dans leur métier, ils doivent, comme il l'a fait, le signaler dans le registre de santé et de sécurité au travail. Ce dernier a été visé et à ce jour, excepté sa déclaration, aucune déclaration n'y figure.

Commentaires :

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, se dit très surpris de ces propositions. Il demande confirmation qu'une fiche RSST a été remplie par M. le Proviseur.

M. le Proviseur explique que cette demande fait suite à un mail diffusé par les représentants SNES-FSU à l'ensemble des professeurs du lycée, mail qui laisse entendre que la santé des personnels est mise en danger. Il juge ces propos diffamatoires et avait donc deux voies de recours, une pénale et l'autre administrative. Il a préféré choisir la voie administrative. La lecture de la fiche, qu'il a effectivement rédigée, est faite par transparence.

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, demande si la fiche a été établie à titre personnel et quel est l'intérêt de la présenter ici.

M. le Proviseur explique que c'est une obligation de faire état des fiches, pour information, aux membres du CA dont l'une des compétences est la santé et la sécurité des personnes.

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, demande où est le registre.

M. le Proviseur répond que la question a déjà été posée en conseil d'administration il y a deux ans et qu'il est toujours disponible à l'accueil ou que sinon il faut voir avec M. BACHELLERIE ou lui-même.

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, demande si M. le Proviseur parle bien d'une visite du CHSCTA.

M. le Proviseur répond que oui, dans le but que chacun puisse s'exprimer. Il explique qu'il a eu un dialogue très franc avec Mme La Rectrice. Le but du CHSCTA est d'établir des faits. Un rapport sera fait avec un droit de réponse pour chaque fait énoncé.

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, dit qu'il faudra veiller à ce que tous les personnels puissent être entendus.

M. le Proviseur dit que c'est bien l'intention mais qu'il ne sait pas comment va procéder le CHSCTA. Ils peuvent simplement faire une enquête. Il explique qu'il souhaite obtenir des faits car il ne comprend pas les propos qui ont été tenus et diffusés. Il désire comprendre ce qui s'est passé et que tous les personnels aient possibilité de s'exprimer. Il souhaite une normalisation de la communication, avec des propos constructifs basés sur des faits. Il explique que sa santé personnelle a également été affectée par de tels propos et qu'il demande donc qu'ils soient justifiés par son administration.

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, indique que ce sont les personnels élus du SNES-FSU qui sont clairement visés ici au regard d'un mail dont il a été signataire et dont M. le proviseur n'aurait pas dû être destinataire.

M. le Proviseur répond qu'il était en copie et qu'il a donc été destinataire de ce mail. Il loue d'ailleurs l'honnêteté de le lui avoir adressé. Il précise qu'il aurait été choqué qu'un tel mail soit utilisé par le biais d'adresses professionnelles des personnels sans qu'il soit mis en copie.

Il précise également qu'il ne vise en aucun cas le SNES-FSU mais qu'il ne comprend pas sur quels faits les auteurs du mail se présentant comme représentants SNES-FSU s'appuient. Sa réaction aurait été la même si ce mail avait été diffusé par d'autres personnes.

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, insiste sur le fait que cela apparait comme une volonté de s'attaquer au SNES.

M. le Proviseur redit que non, mais qu'effectivement ce mail émane des représentants élus SNES-FSU. Il redit que ce qui s'est passé est quelque chose de difficilement supportable et qu'en 15 ans de métier, il n'a jamais connu ça. Il demande donc des faits et des justifications de telles accusations. Il redit qu'il aurait pu aller sur d'autres terrains, qu'on le lui a proposé, mais qu'il ne l'a pas souhaité. Tout le monde doit pouvoir s'exprimer et pourra fournir des faits.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, intervient et précise que M. le proviseur « aurait pu traverser la Corrèze ».

M. le Proviseur poursuit en redemandant que des faits soient établis et que l'on puisse tous s'exprimer sereinement. S'il « rend les gens malades », c'est à son insu et il souhaite pouvoir connaître à quelle occasion.

M. MURAT, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, intervient pour alerter qu'un certain nombre de collègues sont en arrêt maladie actuellement. Il déplore que l'on ne puisse avoir le témoignage de ces personnels ce soir et qu'on ne puisse pas les entendre.

M. le Proviseur demande si on sous-entend que c'est lui qui a rendu ces personnels malades.

M. MURAT, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, répond que c'est un tout, un ensemble. Le témoignage de ces personnels, on ne l'entend pas.

M. le Proviseur dit que le CHSCTA a été sollicité exactement pour cela. Selon lui, il n'est intervenu auprès des personnels qu'au regard de statuts et de faits professionnels qui ne concernent pas le CA. Il redit qu'il souhaite avoir un droit de réponse sur des faits précis. Il expliquera alors ce qu'il a fait, au cas par cas. Son rôle est de faire respecter les statuts et les droits de chacun. De plus, il précise que chaque réunion a été faite à plusieurs donc que chacun pourra donner son ressenti et qu'il n'a jamais refusé la venue d'un représentant syndical. Il conclut sur le fait que, ce soir, cette intervention était juste faite à titre informatif puisque le CA doit être informé lorsque qu'une fiche RSST est déposée au registre.

○ Journée Portes ouvertes le 3 juillet 2021

Monsieur le Proviseur indique que, dans le cadre de la journée de solidarité, et pour répondre à la demande des élèves et des familles lors des rencontres qui ont pu avoir lieu dans les collèges, le lycée ouvrira ses portes le 3 juillet de 9 à 12h. Les élèves auront été affectés le 29 juin 2021 et ainsi ils pourront venir découvrir leur futur établissement et dialoguer avec les professeurs. Les AED sont en train de téléphoner aux familles pour savoir s'ils participeront à cette JPO.

De plus, le pôle Vie scolaire a mis en place des demi-journées de découverte du lycée en août 2021 pour favoriser l'intégration des futurs 2nde et ainsi développer leur accueil dans le care de l'école ouverte.

Mme BLOYER, CPE, explique le programme et surtout l'intérêt de ces journées pour les élèves. A ce jour, 26 élèves sont inscrits avec 4 qui mangeront au self. La JPO permettra de proposer ce dispositif aux élèves visiteurs.

Commentaires :

Mme MOUTON, représentante des personnels enseignants liste DIVERS, remercie Mme BLOYER et plus généralement la vie scolaire pour la mise en place de ce dispositif important pour nos futurs élèves de seconde. Elle se dit agréablement surprise que déjà 26 élèves soient inscrits alors que le DNB est tout juste terminé et que tous les élèves n'avaient pas leur affectation.

Mme BLOYER, CPE, explique qu'elle avait à cœur de proposer quelque chose, surtout pour accompagner les gros changements notamment repérer les lieux et les surveillants.

Mme MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, remercie le lycée au nom des parents d'élèves.

Mme MOUTON, représentante de personnels enseignants liste DIVERS, apprécie que le choix des demi-journées soit modulable. Une amplitude trop grande aurait pu faire peur aux élèves. Elle remercie elle aussi la vie scolaire pour son implication.

- **Sur saisine des représentants du personnel d'éducation – liste divers**

○ Absence des élèves au mois de juin 2021

Depuis le 14 juin, le lycée accueille les élèves de seconde en classe entière, avec un emploi du temps optimisé en raison des différentes convocations des personnels. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce temps privilégié avec des élèves

dont les apprentissages ont forcément été impactés par les confinements successifs, un enseignement hybride voire distancié.

Cependant, de jour en jour, le nombre d'élèves présents diminue. Certaines classes ont moins de 5 élèves à ce jour. Avez-vous des retours des familles justifiant ces absences alors qu'il est clairement précisé que le lycée accueille les élèves de seconde jusqu'au 6 juillet ?

Monsieur le Proviseur indique que le lycée est resté ouvert conformément au calendrier scolaire fixé nationalement. Il précise que les emplois du temps ont dû être revus pour permettre cet accueil du fait de la convocation des examinateurs au grand oral ou à l'oral de français.

Dans un centre d'examen comme le lycée Edmond Perrier l'organisation de ces deux types d'oraux aura nécessité au maximum 14 salles en simultané.

Au vu de la situation sanitaire, des besoins des élèves qui depuis deux ans ont connu de nombreuses perturbations, au vu des déclarations des professeurs qui ont indiqué que l'hybride ne permettait pas d'avancer aussi vite que le distanciel, pour toutes ces raisons, il est apparu nécessaire de maintenir le plus longtemps possible les cours.

Malgré la gêne occasionnée par les absences des professeurs correcteurs, le choix a été fait d'ouvrir au maximum le lycée à nos élèves de seconde du fait des conditions particulières qu'ils connaissent dans leur études depuis deux ans.

Les emplois du temps ont de ce fait été réaménagés.

Toute heure de cours semble importante et profitable pour eux, comme l'ont rappelé les précédents échanges.

Il s'agit d'un souci d'accompagnement des élèves et de la volonté de remplir nos missions conformément au calendrier national des vacances scolaires.

Monsieur le Proviseur indique que la question du mois de juin 2022 a déjà été travaillée par un groupe et qu'il est d'ores et déjà entendu que nous allons essayer d'organiser un autre temps avec les élèves de 2^{nde} pour qu'ils tirent le maximum profit de ce mois de juin.

Dès la rentrée scolaire sera annoncée l'organisation en juin de cours de remise à niveau qui seront obligatoires pour les élèves qui seraient jugés par le conseil de classe comme en difficulté. Lors de l'entretien avec le professeur principal en juin, des engagements écrits de présence seront pris.

Une proposition d'organisation sera effectuée en octobre au conseil d'administration mais il peut déjà être noté :

- la volonté de retarder les conseils de classe d'une semaine
- l'organisation de cours de remise à niveau obligatoires
- la création de cours et d'ateliers en fonction des personnels et intervenants disponibles

Vote pour le principe du réaménagement :

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Mme BLOYER, CPE, fait le point sur les motifs des absences du mois de juin 2021.

Le 1^{er} motif est « raison personnelle » à 51%, puis le SNU à 11,7% et enfin les échange à l'étranger pour 8,2%. La chute des effectifs a été nette la 4^{ème} semaine de juin. Le rendu tardif des livres a fait partie de la stratégie pour maintenir les élèves scolarisés avec un refus systématique de décaler le rendu sauf motif impérieux. Peu de moyens sont à disposition pour forcer les élèves à venir en classe. La circulaire de 1992 permet le signalement à partir de 4 journées et demi d'absence mais concrètement cela ne mène à rien en juin. Il faut envisager les choses différemment.

Commentaires :

Mme MOUTON, représentante de personnels enseignants liste DIVERS, tient à préciser que cette question n'est aucunement une remise en cause du travail de la vie scolaire déjà grandement sollicitée en cette période d'examen mais simplement une façon d'alerter les parents sur ces absences. Au regard de l'année passée compliquée en raison du confinement et de cette année perturbée par l'enseignement hybride voire distancié, ce mois de juin en classe entière était un moyen pour travailler efficacement, sans être évalué. Deux choses lui apparaissent importantes :

- Casser les habitudes prises par les élèves de secondes avec un arrêt habituel des cours autour du 10 juin
- Proposer un aménagement des EdT avec des activités utiles pour les élèves : c'est ce sur quoi a travaillé le groupe de travail le lundi 28 juin.

Mme CHAMBRE, représentante des personnels administratifs, pense qu'avec le temps, cet effet d'habitude s'atténuera.

M. BELIN, représentant des élèves, précise que parfois les élèves ont 1h à 2h de cours dans la journée et que donc les EdT ne sont pas optimisés pour tous.

M. le proviseur adjoint répond que ce phénomène existe mais reste à la marge et qu'il a fait son possible pour que cela ne se produise pas.

Mme MOUTON, représentante de personnels enseignants liste DIVERS, fait remarquer que cette année est un peu particulière et qu'en effet, ce qui est proposé doit être remanié pour pouvoir concevoir un projet solide pour les années à venir.

M. le Proviseur indique que le groupe de travail va faire une proposition. Il dit également qu'on ne demandera pas aux familles de faire revenir leurs enfants au mois de juillet et ce temps pourra être un moment pour les équipes de travailler sur le projet d'établissement. Cependant, il rappelle que certains élèves sont en réelles difficultés sociales et que, pour eux, l'internat et la cantine sont salutaires. Cela fait partie de notre mission. Le projet en construction prévoit pour les élèves tangents en seconde une obligation d'un stage de 2 semaines de remise à niveau avec un engagement écrit d'assiduité et de sérieux. Le but est de faire acter en conseil d'administration l'organisation de juin 2022.

M. BELIN, représentant des élèves, demande pourquoi on n'en profiterait pas pour présenter les spécialités.

M. le Proviseur dit que cela a été évoqué lors du groupe de travail et que nous en saurons plus avec le compte-rendu.

Mme FAURE, représentante des parents d'élèves FCPE, veut réagir sur les différents motifs d'absences. Elle évoque les difficultés créées par les EdT pour les élèves et que ces difficultés ne sont pas à la marge comme annoncé. Elle précise qu'il y a des parents qui travaillent et que cela crée des difficultés de transports en fonction des horaires de cours. Parfois, ce n'est pas un départ de cours volontaire mais simplement que, matériellement, ce n'était pas possible de mettre l'enfant au lycée.

M. le Proviseur répond que c'est pour cela que l'on parle de réaménagement du mois de juin.

Mme BLOYER, CPE, précise que le lycée a beaucoup d'internes et que des solutions pour les problèmes d'EdT ont été cherchées. Elle indique également que toutes les absences dues à des questions de transports ont été saisies comme « Problème de transport » et ne rentre donc pas dans la case « raison personnelle ».

Mme FAURE, représentante des parents d'élève FCPE, dit que l'évaluation des élèves n'est pas leur seule motivation. C'est sur le contenu des cours du mois de juin qu'il faut aussi travailler en le rendant plus ludique. Le ludique n'empêche pas de transmettre des savoirs.

M. VERNEDAL, représentant de personnels enseignants liste SNES-FSU, intervient en précisant qu'il faut faire attention en ce qui concerne le statut des enseignants qui ne serait pas respecté puisqu'il a été évoqué des regroupements de classes.

M. le Proviseur indique que le conseil d'administration a la compétence de modifier et d'aménager le temps scolaire et donc le regroupement d'activités en fonction de programmes clairement établis (ainsi une journée sur la laïcité avait été adoptée et non liée au service et classe des enseignants).

La séance est levée à 20h46.

Le Proviseur,
Fabrice PINTEAU



La secrétaire de séance,
Marie-Eve MOUTON